

ASSEMBLÉE NATIONALE

24 février 2024

NATIONALISATION DU GROUPE EDF - (N° 2201)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

AMENDEMENT

N ° 10

présenté par
M. Lefèvre

ARTICLE 3 BIS

À la fin de l'alinéa 6, substituer à la date :

« 1^{er} février 2025 »,

la date :

« 1^{er} juillet 2024 ».**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Se justifie par son texte-même.